



**ECOLE
SAINT-REMACLE**

Rue des Jardins, AYE

084/31.33.67

0470/17.91.94

SM garderie: 0498/57.93.80

2015/2016 en primaire

DISPOSITIONS PRATIQUES POUR PAPA ET MAMAN

<http://www.ecole-saint-remacle.be>

Consultez régulièrement ce site: vous y verrez les menus, les congés, des photos, nos activités, nos projets, etc...

HORAIRE:

- ♦ à partir de 7h15 : garderie dans le réfectoire; la cour est interdite d'accès avant l'arrivée du surveillant.
- ♦ 8h10 : les enfants sortent dans la cour sous la surveillance d'un enseignant.
- ♦ entre 8h10 et 8h20: la cour et les classes sont accessibles, les parents peuvent rencontrer les enseignants.
- ♦ à partir de 8h20 : tous les enfants doivent être arrivés dans la cour.
- ♦ de 8h25 à midi : heures de cours.
- ♦ de midi à 13h30 : dîner et temps de midi. Les enfants qui retournent chez eux reviennent à partir de 12h50.
- ♦ de 13h30 à 15h30 : heures de cours.
- ♦ de 15h45 à 16h30 : garderie ou étude.
- ♦ de 16h30 à 18h et le mercredi de 12h à 13h: garderie.






REUNION DE RENTREE:

Une réunion d'information est prévue dès après la rentrée afin de vous présenter les habitudes de classe, les projets prévus, les outils pédagogiques utilisés, les apprentissages planifiés. Un document d'invitation à cette réunion vous parviendra début septembre 2015.

COLLATIONS:

Votre enfant ne peut pas apporter sa collation, sa boisson, sa boîte à tartines dans son cartable. Nourriture et boissons sont dans un sac séparé. Les bouteilles en verre sont interdites car dangereuses en cas de chute.

Pendant les récrés du matin, le plan collation « pas de jaloux » appris en maternelle reste conseillé.

<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mercredi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>
<i>Un produit laitier (ex: yaourt)</i>	<i>Un biscuit sain, une galette saine (sans chocolat)</i>	<i>Un fruit ou un légume</i>	<i>Ce que je veux, sauf des chips!</i>	<i>Des céréales: tartine, Kellog's, ...</i>
				
Un fruit peut remplacer n'importe quelle collation, n'importe quel jour. Des fruits sont proposés gratuitement par la Région Wallonne aux récréations.				

EDUCATION PHYSIQUE:

Deux heures d'éducation physique sont prévues par semaine. Chaque mardi pendant dix (ou onze) séances consécutives, les enfants ont cours de natation.

Les enfants doivent avoir à l'école un sac de gymnastique dont le contenu est précisé dans le règlement du cours de gymnastique.

Le sac de gymnastique reste à l'école. Il est ramené à la maison pour être nettoyé lorsque Madame Van Belle, le professeur de gymnastique, le demande.

Le cours de natation est obligatoire, mais surtout excellent, car tous les muscles du corps y travaillent. C'est pourquoi les élèves qui ne savent pas suivre ces cours pour raison médicale doivent être en possession d'un certificat.

SANTE PROPRETE ORDRE ET HYGIENE:

Vous devez noter **le nom de votre enfant** sur chaque boîte, récipient ou sac, ainsi que sur les vêtements. Chaque week-end, les objets qui traînent dans l'école sont rassemblés au coin des objets perdus, dans le sas d'entrée. Dès qu'un objet ou un habit est perdu, vous pouvez donc aller y voir. Ce qui y reste plus de quinze jours est donné à un service d'entraide.

Votre enfant apporte **sa collation** ou **ses tartines** dans son cartable, plus solide et plus facile à identifier en cas de perte qu'un sachet en plastique. Les bouteilles en verre sont interdites car dangereuses en cas de chute.

Régulièrement, pensez à vérifier **la chevelure de votre enfant** et signalez aussitôt à l'école une présence de lentes ou de poux. Un enfant porteur **de lentes ou de poux** et qui ne reçoit pas de traitement ne pourra revenir à l'école qu'avec un certificat médical.

Dans chaque classe, il y a deux **poubelles**: une pour les papiers, une autre pour les détritrus. Les enfants sont chargés eux-mêmes de stocker les déchets triés dans le garage de l'école: papier, carton, autres déchets. Ils peuvent aussi apporter de la maison les piles usagées.

Lorsque votre enfant est **malade**, il s'abstient de venir à l'école pour éviter la contagion. En cas de refroidissement, il peut passer ses récréations à l'intérieur avec une autorisation. Mais en général, il vaut mieux qu'il sorte bien habillé pour bouger et s'oxygéner...

Les **médicaments** ne se donnent pas à l'école, sauf avec l'accord écrit et signé d'un médecin.

LE MIDI:

Votre enfant peut aussi dîner au réfectoire. Il apporte ses tartines et sa boisson (sauf tétrapack), avec lesquelles il peut demander un bol de soupe (0,50 €) ou il peut recevoir un repas chaud, avec potage, boisson et dessert (2,60 €). Une fois par semaine, il peut demander une portion de frites (1,20 € pour P1-P2 et 1,40€ de P3 à P6). Elle lui sera servie avec de la sauce. Pour respecter un équilibre diététique, votre enfant doit amener un mets accompagnant sa portion de frites (viande, légume, tartines,...)

Pour recevoir le repas chaud, il suffit de le signaler à la personne qui effectue la garderie du matin dans le réfectoire. Les réservations par téléphone ou par mail sont à utiliser de manière exceptionnelle.

Pour vous éviter des oublis ou des complications, il vous est possible de demander une inscription jusqu'à la fin de l'année, à n'importe quel moment. Cette inscription jusqu'à la fin de l'année peut être aussi annulée à n'importe quel moment. Si votre enfant est absent et inscrit au dîner chaud « à l'année », merci de prévenir de son absence en classe, mais aussi de son absence au repas chaud, afin que ce dernier ne vous soit pas comptabilisé sur votre relevé de frais du mois.

Les repas à réchauffer au micro-ondes (0.30€) ne seront acceptés qu'une fois par semaine par enfant.

SECURITE:

Les enfants repris par leurs parents doivent bien rester près d'eux dans les couloirs et les abords de l'école. Seuls les parents qui ont aussi des enfants en maternelle ont accès à l'intérieur de l'école à la sortie des cours. **Les enfants de primaire qui n'ont pas de famille en maternelle sont repris en charge à l'extérieur, dans la cour de récréation ou sous le préau.**

Les enfants qui quittent seuls l'école et qui rentrent chez eux à pied doivent avoir une autorisation signée en début d'année ou au cas par cas dans le journal de classe.

COMMUNICATIONS ECRITES IMPORTANTES:

Certains documents comme les relevés de compte, les dates des congés et activités spéciales, les invitations à des réunions de parents,... seront glissés dans le journal de classe de votre enfant. Merci donc de consulter régulièrement ce document.

D'AUTRES RENSEIGNEMENTS ? Catherine JASPART, directrice, 0470/17.91.94



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES:

ECOLE SAINT-REMACLE

Rue des Jardins, AYE

084/31.33.67

0470/17.91.94

Mercredi après-midi:

Le mercredi de 12h15 à 13h : 0,85€ par enfant

Le mercredi après-midi, un transport TEC PROXIBUS avec convoyeuse est organisé jusqu'au Complexe Saint-François gratuitement pour les enfants non repris à la garderie à 13h. Les enfants âgés de 6 ans et doivent posséder une carte Mobib afin de pouvoir emprunter ce bus. Cette carte est disponible au prix de 5€ et demeure valable durant plusieurs années. Elle s'obtient au bureau TEC (084/327280), Rue du Marlida, 14 à 6900 Marloie ou via le site www.infotec.be. Le transport des enfants de 6 à 12 ans est gratuit. Il appartient à chaque famille de s'inscrire à l'Espace Parents-Enfants au Complexe Saint-François (au 084/32.69.85 084/32.69.86) et d'aller y récupérer ses enfants en fin d'après-midi.

- De 15h45 à 16h30: 0,40€ par enfant. **Cette garderie commence par le goûter. Les enfants amènent leur goûter. En cas d'oubli, un fruit (légume) est éventuellement disponible. Ces fruits (légumes) gratuits sont fournis par le plan de promotion des fruits et légumes à l'école, soutenu par la région Wallonne et l'Europe.**

- De 16h30 à 17h30: 0,85 € par enfant

- De 17h30 à 18h: 1,00 € par enfant.

Moyen de paiement :

- ◆ Relevé de compte une fois par mois (via la mallette en primaire—le casier en maternelle)
- ◆ Paiement demandé dans les 10 jours. Sinon forfait de retard d'1,25 € par famille peut être compté. Ce relevé est toujours adressée au responsable légal de l'enfant (chez qui l'enfant est domicilié). **Un seul relevé** est donc envoyée **par enfant**.

A noter: les classes de dépaysement se paient par épargnes mensuelles sur un compte bancaire différent de celui des frais.

Déductibilité fiscale :

Les frais d'étude et de garderie sont fiscalement déductibles. L'**attestation** reprenant ces frais déductibles sera toujours adressé au responsable légal, chez qui l'enfant est **officiellement domicilié**.